



Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je souhaite vous sensibiliser à la possibilité nouvelle de recourir à une « médiation préalable obligatoire » (MPO) en matière de recours contentieux formés par les agents publics, à l'encontre de certaines décisions individuelles les concernant.

Vous trouverez ci-joint divers documents vous présentant plus en détail ce dispositif.

Je vous invite vivement à vous inscrire dans le cadre de l'expérimentation à laquelle le CDG12 a souhaité participer.

Compte tenu d'un calendrier contraint, je vous propose de délibérer à cet effet dans les meilleurs délais pour qu'une **convention soit signée avant le 1^{er} septembre 2018**.

En effet, après cette date, il ne sera plus possible de bénéficier de cette opportunité.

Dans le cadre de cette expérimentation, aucune cotisation supplémentaire ne vous sera demandée.

Monsieur Jean-Marc MORSON (jean-marc.morson@cdg-12.fr) se tient à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Cordialement,



Maurice BARTHELEMY

Président du Centre Départemental De Gestion

De la Fonction Publique Territoriale de l'Aveyron